

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

Tous les dossiers inscrits l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET GENERAL. La section de fonctionnement en augmentation de 1,02 % par rapport à 2022 s'équilibre à 1 839 177,51 € avec un excédent comptable de 499 600,66 €. La section d'investissement d'un montant de 1 365 354,78 € dont 531 421,41 € de travaux et acquisitions présente un déficit comptable de 235 713,04 € couvert par une affectation de 209 406,56 € du résultat de la section de fonctionnement après intégration des restes à réaliser.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DE LA CAISSE DES ECOLES. La section de fonctionnement en diminution de 17,46 % par rapport à 2022 s'équilibre à 107 656,54 € avec une subvention du budget général de 27 000 € et présente un excédent comptable de 1 653,82 € contre 5 232,29 € en 2022. La section d'investissement présente un résultat de 6 124,59 €.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET GENERAL. Ce compte présenté par le Trésorier Payeur est approuvé. Le résultat de la section d'investissement déficitaire de 235 713,04 € est conforme à celui du compte administratif. Une différence de 15 394,79 € avec le compte administratif dans la section de fonctionnement provient de recettes réelles comptabilisées dans des comptes transitoires ou d'attentes, cette différence n'altère pas la sincérité des comptes.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DE LA CAISSE DES ECOLES. Ce compte présenté par le Trésorier Payeur est conforme à notre compte administratif.

AFFECTATION DE L'EXCEDENT 2023 DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GENERAL. L'excédent de fonctionnement de 499 600,56 € est affecté partiellement à la section d'investissement pour un montant de 209 406,56 € afin de couvrir le déficit de la section investissement de 235 713,04 € ramené à 209 406,56 € après incorporation des restes à réaliser de 76 848,68 € en dépenses en 103 155,16 € en recettes. Le solde de 290 194,00 € est maintenu en fonds disponibles à la section de fonctionnement.

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA CAISSE DES ECOLES. Les résultats excédentaires de 1 653,82 € en fonctionnement et 6 124,59 € en investissement sont maintenus chacun dans leur section.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE. Les principales données retenues pour l'élaboration du budget 2024 sont les suivantes :

Intégrer l'incidence de la dégradation des hypothèses économiques de la loi de finances 2024 provoquant une diminution de 10 milliards des dépenses de l'Etat. Poursuivre le désendettement et assurer le remboursement de la dette en prenant en compte la hausse des taux d'intérêts, assurer la trésorerie via le recours d'une ligne de trésorerie.

Des dépenses de fonctionnement assurant la prise en charge de l'inflation, les revalorisations salariales, la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat, le coût des énergies.

Des recettes de fonctionnement répercutant l'inflation dans la tarification des prestations aux administrés, enregistrant des dotations de l'Etat en légère augmentation, et des impôts locaux revalorisés à hauteur du taux de l'inflation, le tout insuffisant pour dégager une marge brute nécessaire au respect de nos obligations et à l'autofinancement des investissements votés.

Un autofinancement indispensable aux travaux sur les réseaux et la voirie rue d'Egremont, à la requalification de l'Ilot Mairie-Ecole maternelle avec construction d'une garderie, au changement climatique, avec en perspective la réhabilitation du stade municipal.

BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET GENERAL. Ce budget s'inscrit dans un contexte de dégradation des hypothèses économiques de la loi de finances 2024 provoquant une diminution de 10 milliards des dépenses de l'Etat, à laquelle sera associée les collectivités locales.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 916 827 € en augmentation de 6,59 %. L'impact de la fermeture d'une classe à l'école maternelle provoque une baisse d'effectif au restaurant scolaire et à la garderie avec une réduction des moyens en personnel, y compris du volume horaire des ATSEM. Il est prévu une exploitation forestière en légère augmentation, complétée par une récupération des charges d'abattages d'arbres sur des propriétés privées rue de Bégarenne. L'attrait de nos centres de loisirs est pris en compte dans ce budget tant dans la prestation versée à la Fédération des Œuvres Laïques (FOL), organisatrice, qu'au niveau de la participation financière des familles.

Les dotations de l'Etat enregistrent une augmentation de 1,77 %. Le produit de la fiscalité locale provenant des taxes sur le foncier bâti et non bâti, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants depuis plus de 2 ans progresse de 5,52 %, avec une revalorisation des bases fiscales de 3,9 % et une augmentation de 2 % des taux fiscaux y compris un complément du produit des droits de mutation et la taxe sur l'électricité stable. Les loyers des locaux d'habitation, professionnels et des fermages augmentent de 7,80 % en raison d'une diminution de la vacance.

Les charges, hors salaires augmentent de 4,66 % Les consommations d'énergie sont à maîtriser, et nous subissons la hausse des taux d'intérêt sur les emprunts et la ligne de trésorerie. Augmentation du coût des prestations de service et de celui des travaux de maintenance du patrimoine immobilier et mobilier. La subvention de fonctionnement au budget annexe de la caisse des écoles est en diminution. Les charges salariales sont en augmentation de 7,62 %. Après récupération des salaires pour longue maladie auprès de l'assurance Gras Savoye, l'augmentation se limite à 3,46 % en raison de la revalorisation des indices, des avancements d'échelon, de l'évolution du point d'indice en année pleine et de l'attribution de la prime exceptionnelle de maintien du pouvoir d'achat.

Par rapport à la prévision budgétaire 2023, la résultante de ces variations projette une augmentation de 28 132 € de l'épargne consacrée à l'investissement. La section d'investissement s'équilibre à 1 579 883,45 € avec en report 76 848,68 € de dépenses et 103 155,16 € de subventions concernant les travaux en cours d'exécution non terminés au 31 décembre 2023. La capitalisation du résultat de fonctionnement 2023 couvre le report du déficit et apporte l'autofinancement nécessaire pour solder les travaux ci-dessus cités sans recours à l'emprunt.

Les inscriptions d'investissement pour 2024 (Acquisitions de terrains et matériel, Travaux de voirie et sur réseaux, Travaux dans les bâtiments, Aménagements urbains et travaux sylvicoles, Réalisation pour un tiers de la réhabilitation de l'ilot Mairie-Ecole maternelle-garderie) d'un montant de 975 437,76 € seront couvertes par des subventions d'un montant de 329 074,02 €. Un emprunt de couverture de 171 772,71 € qui sera mobilisé à hauteur de 145 000 € assurera partiellement le financement. La ligne de trésorerie sera reconduite pour assurer la couverture ponctuelle des besoins de trésorerie.

BUDGET ANNEXE DE LA CAISSE DES ECOLES. La section de fonctionnement s'équilibre à 113 628,55 €, en augmentation de 0,63 %. Les recettes de restauration sont prévues à hauteur de 54 774 €, celles de garderie 23 630 € soit un total de 78 011 €. Les charges d'exploitation s'élèveraient à 107 967,15 € auxquelles viendra en diminution l'excédent d'exploitation 2023 de 1 617,55 € pour laisser un résultat prévisionnel de 1 661,40 €. Il est tenu compte d'une hausse prévisionnelle de 2,4 % du prix des repas livrés par le prestataire l'Alsacienne de restauration à compter de la rentrée de septembre 2024 alors que celui-ci annonce une hausse de 8 %. Il est prévu de limiter la hausse à hauteur de 2,4 % sur le prix de vente des repas. La subvention communale nécessaire à l'équilibre du budget de fonctionnement s'élève à 30 000 €. Le remplacement de la chaudière nécessite un investissement de 11 200,00 € autofinancé pour 7 200,00 € et par apport d'une subvention de 4 000,00 € provenant du budget général et transitant par la section de fonctionnement. La section d'investissement s'équilibre à 11 485,74 € après intégration de la dotation d'amortissement de 1 361,15 € et d'une subvention de 4 000,00 €

VOTE DES TAUX FISCAUX 2024. Prenant en compte l'impact de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement, l'incidence de la revalorisation des charges salariales pesant sur le budget de fonctionnement, malgré la revalorisation des bases fiscales de 3,9 %, et la nécessité de maintenir une marge brute à hauteur des montants nécessaires au remboursement de la dette et à l'autofinancement des projets d'investissements engagés, une hausse de 2% fera évoluer les taux comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : de 47,47 % à 48,42 %
- Taxe sur le foncier non bâti : de 42,96 % à 43,82 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants depuis plus de 2 ans : de 14,26 % à 14,55 %

Pour rappel la dernière augmentation des taux fiscaux de 1 % remonte à 2018.

SUBVENTION 2024 A LA CAISSE DES ECOLES. Une subvention de 34 000 €, représentant 31,49 % des dépenses de fonctionnement inscrites à hauteur de 108 411 €, couvrira le déficit.

SUBVENTION 2024 AU CCAS. Une subvention de 17 000 € est versée afin d'assurer les dépenses de fonctionnement.

RECONDUCTION DU PROGRAMME D'AIDE AU RAVALEMENT DES FACADES PRIVEES SUR L'EXERCICE 2024. Le conseil municipal a décidé de reconduire en 2024 sa participation, votée le 31 mai 2021, au programme de ravalement de façades privées initié par la communauté d'agglomération (CA) « Meuse Grand Sud » concernant les cœurs historiques de Fains et Veel. En complément de l'aide apportée par la CA l'intervention financière de la commune est la suivante : Pour un ravalement dit « classique » sur maçonnerie pierre enduite, elle sera égale à celle accordée par la CA soit 1 000 € ou 2 000 € maximum. Pour un ravalement sur une façade de pierre de taille apparente, elle sera de 35 % du coût TTC des travaux avec un maximum de 8 400 €.

AVENANT N°1 AU MARCHE DE REQUALIFICATION URBAINE DES TROTTOIRS RUE D'EGREMONT 2^{ème} TRANCHE. Diverses modifications d'un montant total de 9 830,00 € HT soit 11 796,00 € TTC font passer le marché de 108 495,00 € HT à 118 325 € HT soit 141 990,00 € TTC (+ 9,06 %). Pour mémoire l'estimation de ces travaux était de 143 614,80 € TTC.

EXTENSION HALTE-GARDERIE ET RESTRUCTURATION ÉCOLE MATERNELLE - MAIRIE DE FAINS-VEEL » ATTRIBUTION DES MARCHES La commission d'appel d'offres du 19/02/2024 et du 4/03/2024 pour une analyse complémentaire du lot 10 (remplacement des dalles de carrelage de l'entrée de la mairie) a attribué les marchés comme suit :

MICHEL TP : Lot 1 VRD Espaces verts : 149 917,95 €
BELLORINI : Lot 2 Démolition : 19 777,00 €
BELLORINI : Lot 3 Gros œuvre Ravalement et Façade pierre : 239 908,61 €
LEBRAS FRERES : Lot 4 Charpente bois : 32 000,00 €
VIGNOT ET CIE : Lot 5 Charpente métallique : 18 766,00 €
LEBRAS FRERES : Lot 6 Etanchéité Couverture Bardage : 104 500,00 €
MIROITERIE DU FOULTOT : Lot 7 Menuiserie extérieure aluminium Métallerie : 112 000,00 €
TABACCHI : Lot 8 Doublage Cloisons Plafonds : 72 558,88 €
STEINER MENUISERIE : Lot 9 Menuiserie extérieure et intérieure bois : 57 652,10 €
MELOCCO JEROME : Lot 10 Revêtements de sols Faïence : 22 374,70 €
TONNES : Lot 11 Peinture : 15 237,50 €
LORRAINE ENERGIE : Lot 12 Chauffage Ventilation Plomberie sanitaire : 153 201,00 €
ABI ELECTRICITE: Lot 13 Electricité: 79 904,22 €
TK ELEVATOR : Lot 14 Ascenseur 26 400,00 €

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (D.I.A.). La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption sur la transaction suivante : propriété située au 3 Avenue de la Guédotte.